Bédoire, Rochecorbon, 2025

Carte interactive

Restauration de la continuité écologique au niveau du clapet du Moulin Gravot et restauration de la morphologie de la Bédoire

Contexte

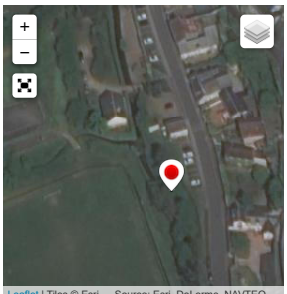

Le Syndicat a restaurer la continuité écologique sur les 500 premiers mètres de la Bédoire depuis sa confluence avec la Loire. Désormais c'est le clapet du Moulin Gravot qui constitue une rupture de la continuité. Cet ouvrage crée une chute d'environ 1,30 m qui empêche les espèces piscicoles provenant de la Loire (chevaine, barbeau, anguille, loche franche, vairon, etc.) de remonter la Bédoire. La suppression de cette chute permettra la reconnexion de 2 km de cours d'eau.

En lien avec la restauration de la continuité, dans l'ancienne zone de remou du clapet, le lit bétonné de la Bédoire sera restauré afin de recréer des habitats.

Objectifs des travaux

L'objectif est de retrouver un fonctionnement plus naturel du cours d'eau et de recréer une diversité d'habitats favorables à la faune aquatique.

Les travaux consistent en l'arasement complet de l'ouvrage, tout en conservant une certaine altimétrie afin de garantir l'amenée d'eau au Moulin Gravot via la pose d'une canalisation sur une partie du linaire.

Des micro-seuils seront créés à l'aval de l'ouvrage afin de fractionner la chute résiduelle.

Le lit de la Bédoire amont sera partiellement restauré. Le béton sera supprimé et le cours d'eau est reprofilé.

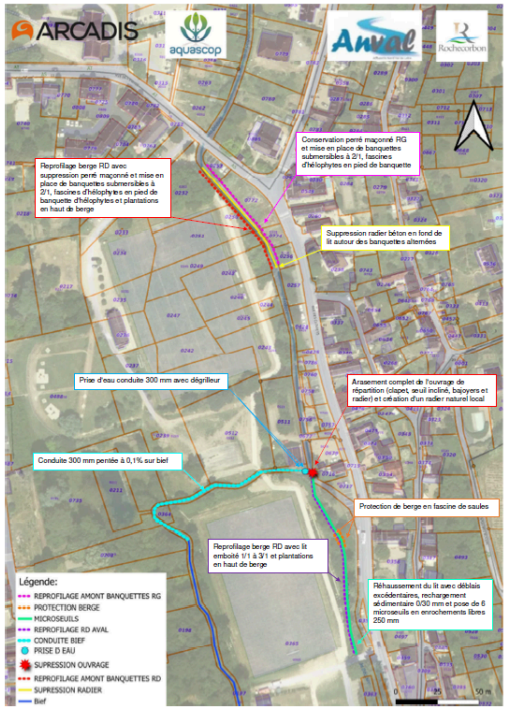

(https://www.anval.fr/wp-content/uploads/2025/11/vue-generale-moulin-gravot.png)

Plan des travaux au niveau du clapet du Moulin Gravot

Avant travaux

(https://www.anval.fr/wp-content/uploads/2025/11/20251031-091850-scaled.jpg)

Clapet du Moulin Gravot

(https://www.anval.fr/wp-content/uploads/2025/11/20230406-113741-scaled.jpg)

Lit amont de la Bédoire bétonné

Pendant travaux

(https://www.anval.fr/wp-content/uploads/2025/11/20251124-105251-scaled.jpg)

Arasement du clapet

(https://www.anval.fr/wp-content/uploads/2025/11/20251121-110836-scaled.jpg)

Secteur amont pendant travaux

Conclusion

Les travaux de l'ANVAL ont débuté le 27 octobre 2025 et devraient se terminer le 20 décembre de la même année. Ils permettront de rétablir la continuité piscicole et sédimentaire ainsi que la création de nouveaux habitats avec une diversité d'écoulements.

Ces travaux ont été financés à 50% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, à près de 25% par le département d'Indre-et-Loire, à 20% pour les travaux lié à la morphologie par la Région Centre Val-de-Loire et à 20% par le Syndicat de l'ANVAL.

Le Syndicat mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL)
Mairie • Place de l'Europe • CS 13
37390 LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE
02.47.41.21.28(tel:+33247412128)
contact@anval.fr(mailto:contact@anval.fr)

F.A.Q(https://www.anval.fr/f-a-q/)
C.G.U.(https://www.anval.fr/c-g-u/)
Mentions légales et politique de confidentialité(https://www.anval.fr/mentions-legales-et-politique-de-confidentialite/)
Plan de site(https://www.anval.fr/plan-de-site/)

©2023 Syndicat ANVAL - site créé par CLICK-ON - Tous droits réservés